

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2019

Date de convocation : 15 octobre 2019

Date d'affichage : 15 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-et-un octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – LABLANQUI Jean-Marie – BETON Brigitte – WOZNIAK Jean-Marie – MANEVAL Frédéric – GRACIANO Manu – AUROUX François – SILVESTRE Rachel – BOISSIEUX Thierry – GIROT Dominique – ROBIN Christelle – CAMU Géraldine.

Absents excusés : JUVENON Marie-Hélène – TRAINEAU Marie-France – ANGE Josianne.

Absents : DERBIER Paul – GRANGER Franck – BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence.

Procurations : JUVENON Marie-Hélène à SILVESTRE Rachel – TRAINEAU Marie-France à BETON Brigitte – ANGE Josianne à MANEVAL Frédéric.

François AUROUX a été élu secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2019**

Lecture est faite par le Maire.

Brigitte BETON demande la modification suivante page 10 du PV :

« Le 24 septembre organisation d'ateliers d'équilibre pour les anciens qui se dérouleront sur 10 semaines à compter du 17/10/2019. ~~Le CCAS demande une participation à hauteur de 20€ le reste étant pris en charge par le Département de la Drôme.~~ »

Ce n'est pas le CCAS qui demande une participation mais le CDPRV.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité

- **DECISIONS DU MAIRE**

- *Droit de Préemption Urbain pour la vente des parcelles ZM 408, 410 et 182 situées 112 impasse des Coquelicots – Les Mignots.*

Le 18 septembre 2019, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles ZM 408, 410 et 182, situées 112 impasse des Coquelicots – Les Mignots, d'une superficie de 1 499 m² et propriété de la SCI CLERIEUX.

- ***Droit de Préemption Urbain pour la vente des parcelles E 308 et 309 situées 26 rue de la Vallée.***

Le 9 octobre 2019, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles E 308 et 309, situées 26 rue de la Vallée, d'une superficie de 560 m² et propriété de Monsieur BLETON Adrien et Madame BERTO Fanny.

- **DROIT DE PREMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE C311 SITUÉE 176 RUE PRATIC**

Le 9 octobre 2019, le secrétariat de mairie a reçu une DIA relative à la vente des parcelles C311, situées 176 rue Pratic, d'une superficie de 4 391 m² et propriété de l'association Vivre Chez Soi.

Fabrice LARUE précise que cette DIA n'a pas été traitée par le Bureau Municipal dans le but de la présenter en Conseil Municipal.

L'idée serait que la CCAS se porte acquéreur afin de gagner en autonomie (il percevrait les loyers) et cela permettrait de répondre à une demande de logements.

La mairie à jusqu'au 7 décembre 2019 pour se prononcer, il s'agit ce soir d'avoir le sentiment de chacun sur cette idée.

Une majorité est favorable à l'étude de la question, la décision de la préemption ou non est quant à elle reportée au prochain Conseil Municipal.

- **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2019**

Lecture est faite du rapport par le Maire.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, qui précise que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être soumis à l'approbation de chaque conseil municipal des communes membres,

Vu l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les conditions de majorité requises,

Vu le rapport de la CLECT de la communauté d'agglomération Valence-Romans Agglo qui fixe l'évaluation des charges nettes transférées au 1er janvier 2019,

Considérant le travail accompli par la CLECT afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes ou perte de recette liées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence-Romans Agglo à compter du 1er janvier 2019,

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT concernant l'évaluation du coût des charges transférées au 1er janvier 2019 et plus précisément sur le montant global des transferts des communes qui figure dans ce rapport.

Voté à l'unanimité

- **FIXATION D'UNE ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN INVESTISSEMENT**

Le Maire énonce que quand on transfère des charges on transfère aussi les crédits associés. Habituellement ces charges étaient prises sur le fonctionnement mais il peut y avoir de l'investissement.

Désormais nous avons la possibilité de transférer des charges depuis la section d'investissement.

Les collectivités sont limitées à une maîtrise de leur fonctionnement de 1.2%, ce mécanisme permet de dégrever le fonctionnement.

Pour Clérieux la somme transmissible est de 5 246 € correspondant à des factures payées sur de l'investissement.

Frédéric MANEVAL trouve logique de le faire et demande si le montant évoluera ? Fabrice LARUE répond que le montant qui sera constant.

Jean-Marie LABLANQUI trouve le mécanisme intéressant.

Voté à l'unanimité

- **MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE SUR LA CARTE DES TRESORERIES DE LA DROME**

Vu l'action de l'AMRF et la motion adoptée sur la nouvelle carte des Trésoreries lors du Congrès des maires ruraux de France.

Au regard de la politique gouvernementale actuelle instaurée par le Président Emmanuel MACRON et le Ministre Gérard DARMANIN, le Maire propose de soutenir l'action de l'ARMF à destination des communes rurales sur la localisation des trésoreries sur notre territoire. Beaucoup de Maire se sont mobilisés. Il est proposé de soutenir cette motion.

Voté à la majorité (1 abstention Frédéric MANEVAL)

- **OBSERVATION DEFINITIVE DE LA CRC AUVERGNE-RHONE ALPES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Monsieur le Maire expose : La Chambre Régionale Des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération pour les exercices 2014 à 2018.

La Chambre Régionale des Comptes a communiqué son rapport d'observation accompagné des réponses écrites qui lui ont été formulées.

Cette délibération a pour but de porter à la connaissance de l'assemblée délibérante de la commune le rapport d'observations définitives concernant l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal dont elle est membre.

Lecture est faite du document de synthèse par le Maire.

Voté à l'unanimité

- **CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE**

Manu GRACIANO présente le projet.

Nous avons contacté SOLIHA Drôme pour étudier la réhabilitation d'un bien à l'entrée du village au cœur d'un ensemble appartenant à la Commune (35 impasse Maison Forte). Après une division en volumes de la propriété pour déterminer les droits et devoir de chacun, SOLIHA Drôme a proposé à la Commune un Bail à Réhabilitation sans soulte dont la durée dépendra de l'équilibre de l'opération (40 ans). Les frais de géomètre et de Notaire étant pris en charge par SOLIHA Drôme.

Les futurs locataires bénéficieront d'un petit espace extérieur devant l'entrée ainsi que de place de stationnement à proximité. Le loyer plafonné (Zone 3) s'élèvera à 343.52 € hors charge avec de très bonnes conditions d'économie d'énergie pour les locataires.

Le coût total opération s'élève à 134 234.53 € TTC (TVA à 10%), comprenant les frais divers (géomètre, taxes, notaire, label...), les travaux et imprévus, les branchements et les honoraires de Maitrise d'Œuvre et d'assistance au Maître d'Ouvrage.

Il est proposé de conclure un bail emphytéotique administratif d'une durée 40 ans avec Soliha pour un loyer annuel de 1 euros.

Voté à l'unanimité

- **ACQUISITION DE TROIS GARAGES RUE DES REMPARTS**

Les garages situés sur la parcelle E 502 et située 5179 place des Remparts pourraient être détruits pour aérer la place et créer des places de stationnement ouvertes.

L'estimation du Notaire est aujourd'hui de 30 000 euros.

Après cette présentation le Maire sort de la salle du Conseil Municipal.

François AUROUX précise que la place de la mairie a été refaite donc où est l'intérêt de refaire du stationnement.

Rachel SILVESTRE précise qu'elle est contre casser quelque chose pour faire du stationnement.

Brigitte BETON répond que quand on veut se garer pour le pôle médical il peut y avoir des difficultés.

Rachel SILVESTRE répond que le garage sous terrain n'est pas utilisé car les locataires ne sont pas obligés de prendre le parking avec le logement. Il y aura toujours des personnes qui se garent n'importent comment même avec du stationnement en plus.

Frédéric MANEVAL dit qu'il faudrait faire un projet financier avec le montant d'achat et le montant des travaux pour se décider et qu'on peut aussi attendre la mise en vente pour préempter.

Jean-Marie LABLANQUI répond que s'il y a préemption ça ne sera pas forcément à un prix intéressant. Il précise également que le jour où on vend la maison médicale les voitures vont se retrouver ailleurs.

Thierry BOISSIEUX demande si domaines ont donner une estimation ? Ils ont été sollicités mais estiment que le montant est trop faible pour se prononcer.

Il est décidé de reporter la décision pour avoir plus d'éléments, le prix et le cout des travaux. Mais sur le principe, la majorité est favorable à l'ajout de stationnement (Rachel SILVESTRE et François AUROUX sont contre).

Frédéric MANEVAL s'occupe de savoir combien coutent les travaux et Jean-Marie LABLANQUI accompagné de Brigitte BETON s'occupent de négocier le prix.

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

En raison d'une charge de travail importante au sein du service administratif, de la mise en place d'outils techniques spécifiques et de dossiers spécifiques à traiter il apparaît aujourd'hui nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps plein.

Il vous est proposé de créer ce poste.

Le Maire énonce que le contrat d'Amandine BOUNIOL à l'accueil arrive à échéance et qu'on ne peut plus la prolonger en CDD.

Dominique GIROT demande si c'est la charge de travail qui nous guide ? Fabrice LARUE répond que oui et que nous avons besoins de tout le personnel.

Jean-Marie WOZNIAK demande si la charge de travail a été quantifiée ? Fabrice LARUE répond que oui puisque Corinne a notamment augmenté sa charge de travail sur l'urbanisme.

Brigitte BETON ajoute qu'un travail est en cours sur les fiches de poste du service administratif qui ont confirmé cette nécessité et un temps plein. Elle ajoute qu'en passant du temps en mairie elle confirme une charge de travail importante. Elle précise également qu'il y a de nouveaux logiciels sur lesquels travailler et que depuis longtemps on a attendu et que pour avoir un bon accueil c'est nécessaire.

Jean-Marie WOZNIAK ajoute qu'on a enlevé Corinne de la BCD pour la mettre en mairie, soit trois temps pleins, Amandine BOUNIOL était en renfort et pour la GED. Cette création de poste serait elle aussi pour une ouverture plus large au public ? Fabrice LARUE répond que c'est une idée qui peut être discutée mais pas tout de suite.

Jean-Marie WOZNIAK ajoute qu'on a conservé les trois ATSEM et qu'il y a un contrat sur le service technique. Donc la masse salariale augmente depuis plusieurs années.

Jean-Marie LABLANQUI précise que ce matin il est venu travailler avec la comptabilité et qu'en l'absence d'Amandine BOUNIOL, Corinne BELLON n'a pu travailler en bureau qu'une heure car trop prise par l'accueil.

Brigitte BETON ajoute également que depuis plusieurs mois il y a eu des difficultés de personnel sur le service administratif et qu'il faut se poser les bonnes questions, ce n'est pas anodin de perdre des agents.

Jean-Marie WOZNIAK précise qu'il faut éviter une trop grande spécialisation. Il faut être polyvalent. Fabrice LARUE répond que c'est le cas afin de permettre au service de tourner en l'absence de certaines personnes.

Voté à la majorité (1 abstention Rachel SILVESTRE)

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Présentation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) par Manu GRACIANO.

Il s'agit de la suite du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), document obligatoire et qui informe la population sur les risques auxquelles elle peut être confrontée et construit sous la forme de fiches réflexes.

Par exemple, la description du signal national d'alerte qui dure 60 minutes.
Ou encore les consignes de sécurité pour lesquelles il faut que chacun soit acteur.
Le PCS est un document interne alors que le DICRIM est à destination de tous.

Manu GRACIANO va l'envoyer à tout le monde et attendra les remarques.

Brigitte BETON demande comment sera-t-il diffusé ? Manu GRACIANO répond sur le site, sur l'affichage et il pourra être mis au bulletin municipal.

Manu GRACIANO ajoute qu'il serait intéressant de distribuer de petits formulaires dans les lieux où le risque est important par exemple se préparer à quitter son logement.

Manu GRACIANO Les travaux de voirie sont presque terminés.

Thierry BOISSIEUX précise que la pente est très raide au niveau de la digues route des sablières et qu'il faut la prendre très lentement. Frédéric MANEVAL voit avec le SIABH pour faire remonter le problème.

Christelle ROBIN RAS

Géraldine CAMU RAS

Dominique GIROT AG du Comité des fêtes vendredi et la culturieuze lundi. Pour le bulletin municipal il avance doucement, un rendez-vous avec l'imprimeur est prévu jeudi matin donc il faut se dépêcher.

Frédéric MANEVAL est en train de voir pour ajouter un point d'apport volontaire route de Saint-Bardoux, un rendez-vous est prévu avec le Département et l'Agglo pour voir la faisabilité.

Brigitte BETON fait un point sur le dispositif Anim de prox, été 2019, qui a très bien fonctionné, sur les 950 places proposées 287 inscrits et 825 présences soit une progression de 19% par rapport à 2018. 274 jeunes différents ont profité de ces activités. Il y a plus de garçon mais les filles augmentent également.

Pour les jeunes de 6 à 11 ans il y a Cap sur tes vacances avec une utilisation en hausse, 480 enfants différents.

Les ateliers d'équilibre pour les personnes âgées fonctionnent bien, 16 inscriptions sur Clérieux allant de 65 à 95 ans.

Jean-Marie LABLANQUI annonce qu'Ephem'Art aura lieu l'année prochaine le 27 mars 2020, il s'agit de l'exposition des dessins des élèves.

Madame Roux de Terres de cuisine a été reçue et a fait une animation à la cantine le 8 octobre 2019. Elle a présenté aux enfants les plats et ils se sont servis plus que d'habitude mais n'ont pas forcément manger plus.

Une aide à Marie-Paule TOURNOIS a été apportée pour faire le ménage à la salle des fêtes après les travaux vendredi matin.

Jean-Marie WOZNIAK annonce que le téléthon se tiendra les 6 et 7 décembre, beaucoup d'association présentent encore cette année et réunion le 14 novembre 2019.

Rachel SILVESTRE demande comment est gérée la passerelle pour traverser le chalon ? Fabrice LARUE répond que ce sont les employés municipaux qui s'en chargent et en fonction des besoins.

Elle demande également comment faire quand un lampadaire ne fonctionne pas ? Fabrice LARUE répond qu'il faut relever le numéro présent sur le lampadaire et le donner en mairie.

Elle demande également si les commerces de la zone des Mas ont finalement été achetés ? Fabrice LARUE répond que non car après la préemption il y a eu l'orage de grêle et la toiture a été abîmée. Comme le propriétaire a fait les travaux lui-même et non par une entreprise on n'a pas acheté.

François AUROUX L'association du patrimoine souhaite faire une exposition dans le hall de l'usine, un rendez-vous est prévu avec le directeur pour une exposition sur 1 ou 2 jours.

Autre projet, sollicitation par une association de Romans qui a fait une pièce de théâtre « Les Bouiffes » écrite par Monsieur Watremez qui parle notamment de Clérieux. Il souhaiterait faire un spectacle à Clérieux.

Fabrice LARUE rappelle le repas du 3^{ème} âge le 6 décembre.

AG de la bibliothèque vendredi. Pour les locaux, les travaux de mise en conformité des toilettes sont lancés.

Samedi, diffusion d'un film dans le cadre de terres animées. Beau travail pour la salle des fêtes suite au dégât des eaux par l'entreprise. Il faudra prévoir prochainement un coup de peinture.

Dossier en cours avec la famille CROS par rapport au déplacement du monument aux morts et qui a conduit à une assignation devant le Tribunal Administratif de la mairie.

Une réponse a été faite et une contre réponse est parvenu récemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.